



Mme Martine NORAZ
Présidente
VIVRE ET AGIR EN MAURIENNE
85, rue Ste Anne

73500 – MODANE

M. Pascal MARCHAND
Président
FNE 73
26, passage Charletty

73000 -CHAMBERY

M. Michel JARRY
Président
FNE Aura
2, rue Professeur
Zimmerman
69 007 - LYON

à

Madame Stéphanie GALLINO
Commissaire enquêtrice
Monsieur Gabriel REY
Commissaire enquêteur suppléant

Objet: Enquête publique Projet de Schéma de Cohérence Territoriale (ScoT) du Pays de Maurienne.

Madame, Monsieur,

FNE Savoie a été associée à la co-construction du SCOT et, à ce titre, a émis un avis qui apparaît dans le document « Avis des PPA ».

Nos trois associations, à l'origine du recours contre le SCOT 1, tiennent à apporter une contribution supplémentaire commune à l'enquête publique en vue d'une amélioration du document avant son approbation définitive. Cette contribution vient compléter et conforter l'avis émis par FNE Savoie.

Après avoir pris connaissance du projet du ScoT du Pays de Maurienne, nous tenons à préciser que des progrès ont été réalisés par rapport au 1^{er} ScoT que nous avons attaqué.

Cependant, **le SCOT « intégrateur** des documents de planification supérieurs (SDAGE, SRCE, SRADETT etc..) », suite au nouvel avis de l'Etat, inquiète les associations de protection de l'environnement que nous représentons.

En effet, page 3 et 4, l'État relève une incohérence entre le PAS (projet d'aménagement stratégique) qui interdit les installations photovoltaïques au sol sur des terrains naturels et agricoles et la prescription du DOO obligeant les collectivités à intégrer dans les documents d'urbanisme locaux les dispositions du décret du 08/04/2024 relatif au développement des équipements d'énergie renouvelable en zone agricole et naturelle.

Cette incohérence ne pourrait-elle pas être corrigée, en prouvant que les surfaces disponibles (autres qu'agricoles et naturelles) sont suffisantes pour permettre le respect de la loi, et que la prescription fasse mention d'une obligation de rechercher localement toutes les solutions autres (batiments publics, privés, terrains déjà artificialisés etc....) avant de s'étendre sur des terrains agricoles et des zones naturelles.

En second lieu, sur le respect du Schéma Régional des Carrières, les services de l'État font mention de la prescription 119 du DOO « interdisant , à l'exception de la carrière SOGYMA, toute nouvelle exploitation de gisement d'intérêt national, pour la production de gypse ». Selon ces services, cette prescription apparaît incompatible avec le Schéma Régional des Carrières.

Est-ce à dire que les Mauriennais vont voir réapparaître la Zone Spéciale de Carrières (1031 ha dont 404 ha dans la vallée de l'Arvan et 627 ha en Haute Maurienne aux portes du Parc National de la Vanoise) contre laquelle ils se sont battus aux côtés de leurs élus ? Il nous semble primordial que cette précision soit apportée pour qu'il n'y ait aucune ambiguïté pour la bonne compréhension du document par le citoyen qui pourra continuer à se mobiliser si nécessaire .

Quant au **SCOT projet de territoire** centré sur les questions d'organisation de l'espace et d'urbanisme, d'habitat, de mobilités, d'aménagement commercial, d'environnement, dont **celles de la biodiversité, de l'énergie et du climat**... il reste encore beaucoup d'améliorations à apporter....

La durée du nouveau SCOT Maurienne est désormais de 20 ans. D'ici 2046, le territoire va devoir relever plusieurs grands défis, qui, si nous ne sommes pas vigilants, vont impacter lourdement l'environnement et le cadre de vie.

Les 3 grands défis sont :

1 - la construction de la nouvelle ligne ferroviaire Lyon-Turin, notamment le creusement du tunnel de base et la construction de la partie accès concernant la Maurienne et comprenant au moins un autre tunnel.

2 - l'impérieuse nécessité de la transition du modèle des stations de ski.

3 - la dépollution, décarbonation et sobriété énergétique de nos industries soumises à la pression internationale (Ferroglobe, Trimet, Arkéma, Lanxess...). Les effets du changement climatique sur l'agriculture de montagne.

Pour chacun de ces défis, le projet de SCOT est loin d'avoir établi des diagnostics pertinents et, de ce fait, ne met pas en place les solutions nécessaires.

1 – LE LYON TURIN

Les effets de ce grand chantier sont beaucoup mieux pris en compte que dans le 1^{er} document. Ce projet est un véritable bouleversement pour la vallée de la Maurienne.

Et s'il paraît, au premier abord être une solution pour combattre le changement climatique (train versus camions), il pose le problèmes d'émettre, dans l'immédiat, beaucoup de gaz à effet de serre (alors que nous savons tous qu'une réduction drastique de nos émissions est nécessaire tout de suite pour enrayer le réchauffement). A cela, s'ajoute une artificialisation démesurée des sols de Maurienne, une perturbation importante du cycle de l'eau, une destruction non négligeable de biodiversité y compris des espèces protégées, l'ouver-

ture et la réouverture de carrières, l'apparition sur le territoire de nombreuses Installations de dépôts de déchets « inertes » (ISDI) et autres ICPE (Installations classées pour la protection de l'environnement : stations de concassage...).

Plus généralement ce chantier hors norme crée des tensions sur le logement, sur l'emploi local, sur les commerces de proximité.

Nos associations suggèrent d'insérer dans le document un diagnostic sur l'occupation des sols déjà artificialisés par les nombreux locaux déjà construits (bureaux, bâtiments techniques mais aussi logements, usines à voussoirs etc.), par les carrières, les ISDI et autres ICPE, en y ajoutant ce qu'il reste à édifier, à cette date, et surtout ce que vont devenir toutes ces installations en fin de chantier.

2 – LA NECESSAIRE TRANSITION DES STATIONS DE SKI

Certes, il n'y a plus d'UTN structurantes mais il reste quand même 13 hectares pour construire des logements alors que les constructions dans certaines stations devraient être gelées et l'utilisation de ce qui est entrain de devenir des friches touristiques devraient servir y compris à créer des logements saisonniers et des résidences principales.

Un schéma de classement des stations en 3 catégories (les « condamnées », celles qui ont un avenir à court terme, celles qui ont un avenir à moyen terme) peut être pertinent mais il n'y a aucun critère de classement.

Nous suggérons qu'une gouvernance soit mise en place pour définir les critères, classer les stations (en tenant compte de la notion de domaine skiable relié) et aider les plus en difficulté à opérer une réelle transition.

L'élargissement des ailes de saison, la recherche de nouveaux investissements (luges d'été, pas dans le vide, balançoires géantes...), ne peuvent pas être de vraies solutions. La « dysneylandisation » de la montagne ne peut, en aucun cas contribuer à un développement de la montagne respectueux de ses habitants, de la biodiversité, de l'environnement et représentant une forme de lutte contre le réchauffement climatique.

3 – LE TISSU INDUSTRIEL – L'AGRICULTURE DE MONTAGNE

Nos 4 sites classés SEVESO haut et les autres (Ferroglobe à St Julien) sont confrontés au réchauffement climatique, à l'obligation de dépollution de leurs activités, à la perte de la ressource en eau et à la concurrence internationale.

Plutôt que de prévoir une augmentation de la population mauriennaise sans justification (même si de 2 %, elle est passée à 0,2 % dans le nouveau projet), il aurait été judicieux de faire un diagnostic plus pointu sur la situation actuelle et l'évolution prévue dans le cadre d'un réchauffement climatique accéléré.

Notre agriculture subit de plein fouet les années de sécheresse, les perturbations des précipitations et aussi et surtout l'artificialisation des sols en vallée (par les travaux du Lyon Turin, l'extension des zones commerciales...) et en montagne par l'anthropisation due aux domaines skiables existants et plus généralement par le risque que la transition du modèle du tout ski ne se fasse à travers une artificialisation accrue des territoires (loisirs 4 saisons).

Le partage de l'eau et de l'usage du territoire est déjà très compliqué. Il risque de le devenir encore plus si nous n'y prêtons pas attention.

Nous réitérons notre demande de création d'un schéma d'aménagement et de gestion de l'eau et d'une mise en place d'une gouvernance à l'échelle du territoire pour tous les domaines couverts par le SCOT (Lyon-Turin, transition des stations, logements, commerces etc.).

Nous concluons en demandant une meilleure prise en compte des effets **cumulés** du réchauffement climatique et de toutes les activités du territoire sur la ressource en eau, la biodiversité, l'environnement.

Pour toutes ces raisons, nous émettons un avis **favorable sous réserves que nos suggestions soient prises en compte.**

Nous vous remercions de votre attention.

Pour l'association

Vivre et Agir en Maurienne

La présidente

Martine NORAZ

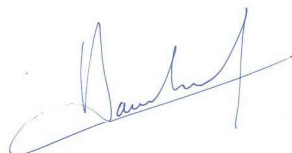


Pour l'association

FNE Savoie

Le Président

Pascal MARCHAND



Pour l'association

FNE Aura

Le Président

Michel Jarry

